Quebec's Fashion Police (!?!)

Réponse à madame Donica Belisle, professeure d'Histoire, Université de Régina, Saskatchewan.

Chère madame

Comme c'est jouissif, n'est-ce pas, de se payer une petite séance de 'Quebec Bashing'. Allez, juste avant Noël, pour nourrir quelques préjugés. Ces jours-ci, en Alberta et en Saskatchewan, on aime haïr les Québécois. Je vous parle de l'article que vous venez de publier dans The Conversation, daté du 12 décembre 2018 et intitulé 'Québec's Fashion Police: A century of telling women what not to wear':

 $\underline{\text{https://theconversation.com/quebecs-fashion-police-a-century-of-telling-women-what-not-to-wear-107550}$

Votre article, madame, dégouline de mensonges, de demi-vérités et d'arguments fallacieux. Je lui reproche deux choses : d'abord, d'être un insoutenable déversement de fiel à l'encontre du Québec, ensuite de véhiculer une grossière caricature de la laïcité.

J'ajoute que vous avez le droit de vous exprimer, même le droit d'étaler vos préjugés, mais, en tant qu'historienne, universitaire et citoyenne, vous n'avez pas le droit d'attiser la haine par l'étalage de votre mauvaise foi. Quel est votre objectif, madame, en publiant ce brulot? Promouvoir votre livre sur le dos du Québec? Dénigrer la société québécoise? Saboter la laïcité? Nourrir les préjugés ambiants? Susciter des rires gras dans votre milieu?

Laïcité

D'abord, permettez-moi deux mots sur la laïcité.

On ne connait pas encore le projet de loi de l'actuel gouvernement du Québec, mais contrairement à ce que vous alléguez je vous prédis qu'il ne dira rien sur l'habillement des Québécoises. Ce que vous faites, madame, c'est un amalgame grossier. Vous laissez entendre qu'encadrer l'étalage de symboles religieux par certains agents de l'état dans l'exercice de leurs fonctions est la même chose que de dire aux femmes comment s'habiller. Rien n'est plus faux, rien n'est plus malhonnête que de l'affirmer.

Pour éviter toute ambiguïté, je vous rappelle ce qu'est la laïcité. La laïcité est un principe de gouvernance qui établit la séparation entre l'État et les religions; ce principe s'applique aux institutions, aux activités, aux lieux et aux agents de l'État. La laïcité implique la suprématie des lois civiles sur les préceptes religieux, parce que les lois civiles sont adoptées démocratiquement par les élus du peuple alors que les préceptes religieux sont imposés par une oligarchie autocratique. La laïcité se fonde sur six postulats humanistes, à savoir la dignité humaine, la liberté de conscience, l'égalité en droit des citoyennes et des citoyens, notamment celle des femmes et des hommes, l'universalité de la sphère publique, c'est-à-dire le partage du bien commun par tous les citoyennes et les citoyens (les mêmes lois, les mêmes institutions, les mêmes services, etc.), la nécessité d'assurer la paix et la cohésion sociale, et la protection des enfants, notamment contre l'endoctrinement. Voilà,

madame, ce qu'est la laïcité. Si vous voulez en débattre, vous êtes la bienvenue; mais si vous dessin est de déformer la laïcité au point de la rendre méconnaissable et de critiquer non pas la réalité mais la chimère que vous inventez, alors retirez-vous car vous n'avez pas la hauteur intellectuelle pour dialoguer sereinement.

Un faux.

Vous le démarrez par un faux à l'endroit du Québec: en titre de votre texte, vous lancez 'Québec's Fashion Police'. Cette affirmation est absolument fausse. Il n'y a jamais eu au Québec une 'police du vêtement', ni d'ailleurs une 'police des mœurs'. Bien sûr, dans le passé, au Québec comme ailleurs, on a vu une Église catholique qui abusait de son autorité et qui admonestait le bon peuple à propos de ses mœurs, comme porter un vêtement trop osé, manger du bacon le vendredi ou danser trop collé. Mais ces réprimandes intempestives n'étaient pas spécifiques au Québec; dans tous les pays où les curés catholiques jouissaient d'une certaine notoriété, ils tonnaient à tout bout de champ. Mais c'était pareil dans le monde anglo-saxon protestant, non? Qui a inventé le puritanisme, d'après vous? Et les imams, et les rabbins, et les talibans, eux aussi aiment culpabiliser leurs ouailles, en particulier les femmes; ce n'est pas au Québec qu'on a inventé le hijab, la burqa, le niqab et le tchador, ces accoutrements d'asservissement des femmes. L'uniforme des bonnes sœurs des siècles passés, m'objecterez-vous? Il a été importé d'Europe et il y a belle lurette que les religieuses québécoises l'ont relégué au vestiaire des vieilleries.

Effort dérisoires

Vous dites qu'il y a cent ans, l'Église « waged a powerful campaign against women's dress. » Powerful? J'en doute. J'ai une photo qui date des années trente et qui montre ma mère, alors une fière jeune femme de 18 ans, en maillot de bain moulant, qui prend la pose sur un rocher. J'en ai une autre où deux jeunes femmes, ma mère et une copine, se pendent joyeusement aux bras d'un jeune homme qui exhibe ses muscles. Aucune police des mœurs n'a jamais embêté ma mère ou ses amis. Ceux d'entre nous qui ont un certain âge se souviennent des camps de vacances, se rappellent des bords de lac où les adultes et les enfants se baignaient en maillots comme ceux sur la photo en exergue de votre texte. Aucune police n'y patrouillait. Ils se souviennent aussi des salles de danse, notamment celle du Parc Belmont, où l'on valsait impunément. La société québécoise a toujours été une société tolérante et accueillante. Pendant que l'Amérique protestante prohibait l'alcool, le Québec catholique en encadrait la vente. Pendant que l'Amérique raciste bannissait les noirs, le Québec les accueillait, applaudissaient Oscar Peterson et Jackie Robinson. Pendant que les curés tonnaient en chaire, les cabarets se multipliaient, célébraient autant Lily Saint-Cyr que Jacques Normand.

Nul ne niera que les évêques et les curés catholiques aient conspué les vêtements 'modernes' des femmes, aient aussi dénoncé la consommation d'alcool, le jeu à l'argent et tous les soi-disant vices de la société. Ils n'ont pas sévi qu'au Québec, ils l'ont fait partout dans le monde. Mais il est faux de laisser croire comme vous le faites, madame, que la majorité des Québécoises suivaient aveuglement les diktats de l'Église.

Là réside l'une des failles de votre méthode : vous vous appuyez sur des documents sortis de leur contexte mais vous ignorez la réalité qui se cache derrière ces textes. Les évêques

instrumentalisaient les organismes populaires pour passer leurs messages mais pour autant étaient-ils écoutés? Une minorité de femmes obtempérait, nul ne le conteste, mais la majorité haussait les épaules. Sur la longue durée, les clameurs de l'Église n'ont pas empêché l'émancipation des femmes. Vous dites qu'en 1921, 10 000 Québécoises ont signé un pacte de 'bon goût' en matière de mode féminine. Mais cette affirmation signifie aussi que 1 000 000 de femmes au moins ne l'ont pas signé. (En 1920, la population du Québec tournait autour de 2,5 millions.)

Vous vous en prenez aux Cercles des fermières et réduisez ces associations rurales à des organismes rétrogrades qui n'auraient servi qu'à relayer les diktats catholiques. Non seulement peignez-vous une mauvaise caricature qui charrie une image tellement réductrice qu'elle contrevient à la plus élémentaire vérité historique, mais en plus vous exhibez un odieux mépris à l'endroit des femmes du Québec. Dans leur immense majorité, les 'fermières' – et les ouvrières, et les bourgeoises – étaient des femmes intelligentes, courageuses, qui travaillaient dur et qui savait faire la part des choses entre les nécessités de la vie et les sermons parfois insensés des curés, remontrances qu'elles accueillaient avec un immense grain de sel. Je vous rassure, madame, les fermières s'habillaient normalement, la semaine comme le dimanche. J'ajoute qu'au cours de sa longue histoire, les Cercles des fermières ont fait beaucoup pour l'épanouissement des femmes de la ruralité; par exemple, ils ont contribué à établir le statut juridique des épouses, pour qu'elles soient reconnues en droit comme les associées du patrimoine familial.

Avec le temps, les Québécoises et les Québécois ont secoué le carcan de la religion. En 1940, en dépit de l'opposition du Cardinal Villeneuve, les femmes du Québec acquièrent enfin le droit de voter. En 1960, avec l'élection de 'l'équipe du tonnerre', une immense émancipation culturelle, sociale, économique et culturelle chamboule le Québec. Les historiens l'appelleront la Révolution tranquille. Ce changement pacifique entraine notamment la déconfessionnalisation de la société civile. On évince l'Église des institutions. On crée les ministères de la santé et de l'éducation. On déconfessionnalise les unions ouvrières, les associations professionnelles, les hôpitaux, les universités, les collèges, on remplace les commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques, etc. Les Québécoises et les Québécois se construisent une société émancipée, de plus en plus prospère, laïque, et respectueuse des autres pour peu que les autres la respectent en retour.

Parlant de respect, je vous rappelle qu'au Québec, on en a marre du *Québec bashing*. Ici, la minorité anglophone jouit de droits qui sont refusés aux francophones ailleurs au Canada; pour vous en convaincre, voyez les dernières bassesses de Doug Ford à propos des services aux francophones d'Ontario et de l'assassinat de l'Université de l'Ontario français. Le Québec n'a pas de leçon de tolérance à recevoir de qui que ce soit.

Le projet de loi du la laïcité que préconise le gouvernement caquiste s'inscrit dans la continuité de l'émancipation que je viens d'esquisser.

Affirmer comme vous le faites, qu'avant c'était l'Église qui disait aux Québécoises comment s'habiller et que maintenant c'est l'État qui le fait, affirmer cela n'est rien d'autre

qu'un fieffé mensonge. La vérité est celle-ci : avant, il est vrai, l'Église tentait d'imposer ses diktats mais elle était plus ou moins écoutée; puis les Québécois et les Québécoises ont rejeté la religion et créé des institutions laïques; et maintenant, la société québécoise poursuit cette émancipation en préconisant une loi sur la laïcité qui assurera que les religions ne seront plus en mesure n'influencer indûment la société dans le sens de leurs préjugés. Tous les sondages montrent qu'entre les deux-tiers et les trois-quarts des Québécoises et des Québécois réclament cette laïcité. La plus élémentaire honnêteté exige que vous précisiez que, nulle part au monde où elle s'applique, la laïcité ne dit aux femmes comment s'habiller; elle ne fait que freiner le prosélytisme religieux au sein des activités de l'État, racolage qui se fait par l'étalage de signes religieux ostentatoires.

Mensonges

Vers la fin de votre texte, vous écrivez quelques phrases qui sont tellement outrancières qu'elles me laissent pantois. Vous dites: « Women in Quebec today wear all kinds of fashions, including not only evening gowns and bathing suits, but also trousers, shorts and crop tops and many other items. »

Que voulez-vous dire par ce 'today'? Insinuez-vous que 'hier' elles ne portent rien de tout ça? Heureusement que vous êtes là pour annoncer au monde que les Québécoises, aujourd'hui, s'habillent comme toutes les autres femmes de la plupart des pays du monde.

Puis vous effectuez un grossier raccourci : « They also now wear an array of international styles, including of styles of hijab. »

Je ne sais pas s'il existe aujourd'hui, dans le monde de la mode des styles internationaux en opposition ... à quoi? ... à des styles locaux. Le 'style' Armani, à supposer qu'il existe, est-il plus international que celui de Marie Saint-Pierre? Au lendemain de la Première guerre mondiale, la 'silhouette neuve' de Coco Chanel appartenait-elle au style 'français' ou le style 'international'? Je crois que tout cela n'a que peu d'importance. En revanche, affirmer que le hijab ne serait rien d'autre qu'un vêtement de 'style international', qu'il ne serait qu'un 'fashion statement', affirmer ça, c'est mentir effrontément. Le hijab est plus qu'un simple foulard, il est un symbole islamique promu par les islamistes.

À ce propos, je vous encourage à lire l'article de Leila Lesbet, éducatrice, féministe et membre du Conseil du statut de la femme. Elle explique la signification du voile islamique :

https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/543829/le-voile-est-un-moyen-decontrole-du-corps-de-la-femme

Voyez aussi ce discours de Nasser. En 1953, il racontait en rigolant les démarches des Frères musulmans pour imposer le port du voile aux femmes d'Égypte : https://www.youtube.com/watch?v=0fswb4a9jcU

En somme, madame, le hijab n'est pas une mode, c'est l'un des symboles religieux de l'Islamisme politique, l'un des plus pernicieux.

Vous ajoutez:

« What can we learn from this century-old campaign to tell people in Québec what not to wear? »

Encore un mensonge. Il y a plus de soixante ans que l'Église catholique a perdu toute influence au Québec. Et même quand elle tenait le haut du pavé, disons avant la Révolution tranquille, son influence sur l'habillement des femmes fut marginale. Il n'y a jamais eu de campagne comme celle que vous insinuez.

Tout le reste de votre texte n'est qu'une accumulation de mensonges. Non, madame, personne au Québec n'impose de 'dress code' à qui que ce soit, sauf dans certaines circonstances dictées par la civilité, la décence, le bon sens ou le respect dû aux autres. Dans votre salon ou sur la rue, madame, vous vous habillez comme vous le voulez. Mais si vous devenez policière, vous porterez l'uniforme. Et si vous devenez chirurgienne, à l'hôpital ou dans le bloc opératoire, vous revêtirez des vêtements stériles et laisserez dans votre casier vos vêtements de rue pleins de microbes. Et si vous devenez une agente de l'État québécois, en particulier si vous occupez un poste d'autorité, durant votre service, vous serez invitée à ranger au vestiaire votre signe religieux.

Pourquoi est-ce nécessaire d'agir ainsi? D'abord, c'est une question de respect. Ensuite c'est pour éviter les conflits de droits. Je m'explique : Prenez l'exemple de l'enseignante qui porte un hijab et d'un enfant de sa classe issu d'une famille, disons, athée. L'enseignante dit : « Au motif de la liberté de religion, j'ai le droit d'afficher ma croyance et de porter le hijab partout, tout le temps, même en classe. » Le parent de l'enfant dit : « Au motif de la liberté de conscience de mon enfant, il a le droit de recevoir un enseignement libre de tout prosélytisme religieux. » On a ici un conflit de droits, c'est-à-dire un conflit entre la liberté de conscience réclamée par l'un et la liberté de religion réclamée par l'autre. Lequel doit primer? Si, comme vous le dites, l'État devait 'célébrer la diversité des modes' et permettre à son employée de porter son signe religieux, est-ce qu'alors il brimerait le 'droit' de l'enfant.

Pour répondre à cette question, je vous prierais de consulter le jugement de la Cour suprême à propos de la prière au Conseil municipal de Saguenay [Mouvement laïque québécois c. Saguenay (Ville), 2015]; ce jugement unanime de la Cour dit que réciter une prière au Conseil municipal est inconstitutionnel et ordonne de cesser cette pratique. Je vous cite un court extrait du jugement : « ... Si, sous le couvert d'une réalité culturelle, historique ou patrimoniale, l'État adhère à une forme d'expression religieuse, il ne respecte pas son obligation de neutralité. Le Tribunal [des droits de la personne] a donc correctement décidé en statuant que, en raison de son obligation de neutralité, une autorité étatique ne peut instrumentaliser ses pouvoirs afin de promouvoir ou d'imposer une croyance religieuse ... »

Dans le cas qui nous occupe, je pense que la Cour suprême stipulerait qu'adhérant à une forme d'expression religieuse (le port d'un signe religieux) au motif de la diversité des styles de mode (votre argument), l'État ne respecte pas son obligation de neutralité et doit cesser cette pratique, en clair la Cour suprême ordonnerait à l'enseignante de retirer son

hijab pour protéger la liberté de conscience de l'enfant. En somme, la Cour suprême vous donnerait tort.

Je vous demande, madame, de vous excuser et de publier la mise au point qui s'impose.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,

Michel Lincourt PhD

PS. Votre article traite de la laïcité au Québec; quatre images accompagnent le texte; aucune d'elles n'origine du Québec, pourquoi??

Cc. Dr. Vianne Timmons, présidente de l'Université de Régina.